



## **RELOGEMENT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE LA DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE : DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES USAGERS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEGRADEES.**



Les services départementaux de la Direccte Pays de la Loire (inspection du travail, renseignement en droit du travail, emploi), actuellement hébergés au sein de la Tour Bretagne dans 3 400 m<sup>2</sup>, déménageront début 2019 dans des locaux de 2 000 m<sup>2</sup>. Ce relogement va dégrader considérablement les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents de l'Unité Départementale de Loire-Atlantique.

Au « CABESTAN », nom du lieu d'accueil, la règle, ce sera la « colocation », à deux par bureau, voire plus que deux, pour les secrétaires notamment.

Le principe du bureau individuel n'est pas une coquetterie ou un luxe : c'est une condition d'efficacité de l'action professionnelle, une garantie de respect de la confidentialité des plaintes et de la parole des usagers que nous recevons ; quel que soit le service d'affectation, une condition de la concentration sur les dossiers traités, etc.

Le nombre de bureaux prévu pour les agents du service de renseignement en droit du travail confirme notre crainte de réduction des effectifs de ce service.

Par ailleurs, ce projet de relogement de nos services conduira à dégrader substantiellement son accessibilité aux usagers : moins de transports en commun, pas de place de stationnement réservée et stationnement public dans le quartier déjà saturé.

**Nous revendiquons des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des agents à même de garantir un service public de qualité et demandons par conséquent à ce que le projet de relogement des services départementaux de la Direccte Pays de la Loire soit revu.**

**Les agents des services départementaux de la Direccte Pays de la Loire seront en grève le 26 juin pour défendre les services public, mobilisés devant la préfecture pour faire valoir leurs revendications et reçus par le secrétaire général de la préfecture en fin de matinée**